

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 6 décembre 2022	L'an deux mille vingt deux Le treize décembre
DATE D’AFFICHAGE 6 décembre 2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Étaient présent(e)s : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme SCACCHI Anne – Mme COURTOIS Cécile - M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie– M. TISCHENBACH Thierry.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 18	
VOTANTS : 24	Absent(e)s représenté(e)s : M. LOURS Xavier - M. GOFF Jullian - M. FAUCHÉ Fabien - M. AURTENECHÉ Michel - Mme BONNASSEAU Patricia - Mme BILIEU Carine.
	Absent(e)s non représenté(e)s : Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. LION Robert
	Mme CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA CLECT SUITE A LA PRISE DE COMPETENCES EN MATIERE DE CREATION ET GESTION DES MAISONS France SERVICES PAR LA CCEJR

Monsieur IBOUADILENE informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde s'est réunie le 20 juin 2022 pour évaluer les transferts de charges suite à la prise de compétence en matière de création et gestion des Maisons France Services.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,

VU l'arrêté préfectoral n°2022-PREF.DRCL/1001 du 15 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,

VU la délibération numéro 37/2022 du conseil communautaire en date du 30 mars 2022,

VU la délibération numéro 26/2022 du conseil municipal en date du 7 avril 2022,

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluations des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde en date du 20 juin 2022,

CONSIDERANT qu'un tel rapport est soumis pour validation aux communes membres,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE le rapport tel que joint en annexe.


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20221213-DEL2022-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022

 Le Maire
Raoul SAADA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.